

**SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2024**

**LISTE DES DECISIONS PRESENTÉES AU COMITE**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE**

Décision N°	Objet	
2024-017	Marché 2023-02 et 2023-03 Construction des locaux du SITOM à Montagny – 13 lots Avenants de modification de travaux sur les lots Gros Œuvre, Charpente mur bois, Couverture étanchéité, Façades et Menuiseries extérieures portant ainsi le montant du marché à 1.038.437,03 € HT ; montant total des avenants 16.332,64 € HT	
2024-018	Marché 2018-03 Collecte en porte à porte et transports des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables lot 3 CCVG – Avenant 3 libération et remboursement des retenues de garanties conservées depuis le début du marché et suppression jusqu’au terme dudit marché pour le compte de la société SUEZ soit 177.624,86 €.	
2024-019	Marché 2019 04 Exploitation des déchetteries du SITOM lot 01 CCVG et lot 03 CCPO Avenant 3 libération et remboursement des retenues de garanties conservées depuis le début du marché et suppression jusqu’au terme dudit marché pour le compte de la société SERFIM soit 287.296,30 €	
2024-020	Marché 2019 04 Exploitation des déchetteries du SITOM lot 02 COPAMO Avenant 2 libération et remboursement des retenues de garanties conservées depuis le début du marché et suppression jusqu’au terme dudit marché pour le compte de la société SUEZ soit 111.954,32 €.	
Délibération N°	Objet	Décision du Comité Syndical
2024-021	Adhésion au contrat d’assurance groupe contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le CDG69	Adoptée à l’unanimité
2024-022	Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d’une convention unique	Adoptée à l’unanimité
2024-023	Mise en place d’un tarif d’achat de bioeaux pour le compostage collectif et d’un tarif d’achat de badge d’accès aux bornes de collecte des biodéchets	Adoptée à l’unanimité
2024-024	Convention de gestion de la maison intercommunale de l’environnement du SITOM, du SYSEG et du SMAGGA – entente intersyndicale - avenant n°2	Adoptée à l’unanimité
2024-025	Vente par le SITOM au SYSEG des lots 1 et 2 et renonciation aux pactes de préférence concernant l’ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété sis à Brignais, ZAC de Sacuny, cadastre section AW numéro 116	Adoptée à l’unanimité
2024-026	Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets par le SITOM SUD RHONE	Pris acte à l’unanimité

Affichée au siège du syndicat, à Brignais, le 24 septembre 2024

Publiée sur le site internet du SITOM SUD RHONE le 24 septembre 2024

